

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N° II-AS147

présenté par
Mme Obono

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	20 000 001	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	20 000 001
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
TOTAUX	20 000 001	20 000 001
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis maintenant un an, le 18e arrondissement de Paris est habilité « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Ce dispositif vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi dans les territoires et à supprimer la privation durable d'emploi.

Comme nous le rapportent les autorités locales, cette expérimentation est un « puissant levier de développement territorial, de désenclavement et de cohésion sociale pour les quartiers Chapelle Nord ». Ainsi, en seulement un an, une trentaine d'habitants privés d'emploi depuis quatre ans en

moyenne sont devenus salariés. Ce résultat est bien supérieur à ceux obtenus par d'autres types de dispositifs. Fort de ces résultats, l'entreprise à but d'emploi Activ'18 prévoit la création de 24 emplois supplémentaires en 2024. Or, le budget alloué par le présent projet de loi finances pour 2024, qui diminue les financements aux TZCLD, ne permettra ni à cette entreprise à but d'emploi ni à aucune autre sur le territoire d'atteindre leurs objectifs.

Alors que la contribution au développement de l'emploi destinée à financer les emplois créés dans les EBE était calculée sur la base de 102 % du Smic brut depuis plusieurs années, l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant le montant de la participation de l'État au financement de la contribution au développement de l'emploi prévoit une baisse de ce taux à 95 % à partir du 1^{er} octobre 2023. Cette décision grève les budgets de l'ensemble des EBE en France. Très concrètement, pour Activ'18, cela représente une baisse de 65 000 euros.

Pour accompagner les trajectoires d'embauches des 58 territoires déjà existants et permettre le lancement de la démarche dans de nouveaux territoires, comme s'y est engagé le Gouvernement, le budget nécessaire est de 89 millions d'euros.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 20 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 03 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail - Fonds d'inclusion dans l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les crédits de l'action 02 intitulée « Formation professionnelle des demandeurs d'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».